
DÉCISION

CG 2019/2/7

BUDGET 2020 DE LA HES-SO : ADOPTION

I/ CONTEXTE ET SYNTHÈSE

Par décision CG 2019/1/4 du 21 mars 2019, le Comité gouvernemental a chargé le Rectorat de préparer trois versions du budget 2020 de la HES-SO :

- Une variante (V0) conforme à l'avant-budget 2020 avec une actualisation des effectifs suite au relevé des étudiants du 15.04.2019.
- Une variante (V1) avec effectifs actualisés et sur la base de l'hypothèse d'une croissance des enveloppes attribuées aux filières non gelées de +1% et un gel des charges communes.
- Une variante (V2) avec effectifs actualisés sur la même hypothèse de croissance pour les filières non gelées que la V1, mais une croissance des charges communes conforme au règlement financier.

Le Rectorat est également chargé de présenter les conséquences de ces variantes sur les missions de la HES-SO.

D'entente avec le Collège des chef-fe-s de service, la présente décision documente uniquement la variante V2 du Budget 2020. Les autres variantes sont documentées dans des reportings transmis au Comité gouvernemental dans les documents de séance.

En synthèse, le budget proposé repose sur les hypothèses principales suivantes :

- Le budget original 2019 est corrigé avec une modification de l'enveloppe attribuée de manière erronée à la filière MSc en Sciences infirmières (CHF -643k).
- L'enveloppe des filières non-gelées augmente de +1.00% ; le financement net de la formation de base croît ainsi de 0.50%.
- La contribution totale des cantons augmente de +0.60% (CHF 379.9 mios) par rapport au budget 2019 corrigé. La contribution des cantons atterrit ainsi en-dessous du montant prévu au PFD 2017-2020 (CHF -1.45 mios, soit -0.38%).
- Conformément au règlement financier, les charges communes croissent de +0.5%, ce qui correspond à l'augmentation nette accordée à la formation de base.
- D'entente avec le Collège des chef-fe-s de service, la part cantonale au financement des nouvelles filières augmente ; la contribution des cantons se monte désormais à CHF 2.44 mios, soit près de 48% du coût total des nouvelles filières. Cette proposition est résolument orientée vers l'anticipation du futur. En effet, l'augmentation de la part de financement cantonal aux nouvelles filières aura pour avantage de mitiger « l'effet de seuil » lorsque les nouvelles filières seront intégrées au financement ordinaire de la formation de base à l'horizon 2021.

II/ HYPOTHESES RELATIVES AUX SOURCES DE FINANCEMENT

1. Contribution des cantons partenaires de la HES-SO

L'esprit du modèle financier 2017-2020 de la HES-SO consistait à faire reposer sur les hautes écoles la pression financière liée à une faible croissance des contributions cantonales. En contrepartie, les hautes écoles devaient bénéficier d'une bonne prévisibilité financière de leurs ressources.

Le présent budget 2020 (Version V2) se monte à CHF 379'905'442 CHF soit une hausse de +2'265'838 mios (+0.60%) par rapport au budget 2019 hors contribution extraordinaire pour la CPJU. Cette croissance est inférieure à la croissance annuelle politiquement souhaitée lors de l'adoption du modèle financier 2017-2020 qui avait été établie à +1%.

2. Contributions fédérales de base

Sur le plan fédéral, les contributions de base en faveur des HES sont calculées selon un modèle de répartition. Les plafonds de dépenses ouverts par les Chambres fédérales sont répartis entre HES par l'application de critères fondés essentiellement sur les performances.

Il est proposé de postuler une enveloppe des contributions fédérales de base pour les HES d'un montant de CHF 550 mios en 2020, conformément au Message FRI 2017-2020.

Tableau 1 : Projection des contributions fédérales de base aux HES [CHF mios]

	Budget fédéral 2018	Budget fédéral 2019	Projection 2020
Contributions de base en faveur des HES	536.318	547.900	550.000

Tableau 2 : Répartition des contributions fédérales de base aux HES selon modèle 85/15 [CHF mios]

	Budget fédéral 2018	Budget fédéral 2019	Projection 2020
Enseignement	455.870	465.715	467.500
Recherche	80.448	82.185	82.500

La construction du plan financier de développement HES-SO 2017-2020 s'appuyait sur les crédits votés dans le cadre du Message FRI 2017-2020, ainsi que l'hypothèse d'une quote-part de la HES-SO dans la répartition des enveloppes fédérales dédiées aux HES de 29.5%.

En 2018, la HES-SO a obtenu selon le décompte final du SEFRI une quote-part de 30.49%.

Dans ce contexte et en conservant une marge de prudence, le Rectorat propose de déterminer les contributions fédérales en faveur de la HES-SO en appliquant une quote-part de 30.0%, soit une amélioration par rapport à la quote-part appliquée au PFD.

Tableau 3 : Contributions fédérales de base en faveur de la HES-SO, 2018-2020 [CHF mios]

	Décompte définitif C2018	Budget fédéral 2019	Projection B2020
Enseignement	143.665	144.39	144.945
Recherche	19.878	19.98	20.055
Total	163.543	164.37	165.000
Quote-part HES-SO	30.49%	30.0%	30.0%

Tableau 4 : Projection des écarts de financement fédéral de la formation par rapport aux budgets 2017- 2018 et par rapport au PFD 2019-2020 [CHF]

	2017 au budget	2018 au budget	2019 au PFD	2020 au PFD
Financement fédéral formation (écart)	5'399'193	3'430'730	-782'350	264'796

3. Facturation selon Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)

L'accord AHES règle la manière dont les cantons non-partenaires de la HES-SO indemnisent la HES-SO pour les frais de formation liés aux étudiant-e-s domiciliés dans leurs cantons.

Dans le présent budget 2020, il est estimé que les contributions AHES progresseront de +0.66% par rapport au budget 2019.

Par rapport au PFD 2020, le présent budget prévoit que le revenu AHES sera inférieur d'env. 2.2 mios en raison d'une correction à la baisse (de CHF -5'000) du forfait AHES « Economie et Services 2 » dès 2018.

III/ HYPOTHESES RELATIVES AUX UTILISATIONS

1. Subventions versées aux hautes écoles pour la formation de base (art. 18, al. 3-5 du règlement financier)

Conformément au règlement financier, les montants attribués aux filières dites « chères » (écart supérieur à 5% au benchmark national) sont gelés. L'actualisation du benchmark national montre qu'une seule filière de la HES-SO, le Master en Conservation-restauration qui présentait un écart supérieur à 5% en 2018 s'est suffisamment améliorée pour passer sous cette barre.

Les filières qui bénéficient d'une croissance du financement enregistrent une augmentation individuelle de 1%, conformément au premier critère fixé par le Comité gouvernemental dans le cadre de l'avant-budget 2020 (voir décision CG 2019/1/4 du 21 mars 2019)¹.

La subvention pour la formation de base croît ainsi de CHF +2'154'773 (+0.50%) par rapport à 2019 soit CHF -7'251'174 mios de moins (-1.65%) que prévu au PFD 2020 sans tenir compte des nouvelles filières.

Tableau 5 : Subvention versée aux hautes écoles pour la formation de base [CHF] hors financement adhoc des nouvelles filières

	C 2018	B 2019*	PFD 2020	B 2020
Total	427'797'551	430'180'436	439'586'383	432'335'210

*Hors financement du MSc SI

Par ailleurs, le Comité gouvernemental s'est réservé le droit de réévaluer la clé de répartition des montants entre hautes écoles en cas de fortes distorsions par rapport aux projections estudiantines contenues dans le PFD 2017-2020. Selon l'appréciation du Rectorat, les prévisions estudiantines ne comportent pas de fortes distorsions par rapport aux projections ; il n'est donc pas proposé de réévaluer la clé de répartition des montants.

¹ Pour rappel, l'augmentation de la subvention pour la formation de base est répartie entre les filières-sites au prorata du montant perçu en 2018, à l'exception des filières dont le groupe de forfaits présente un écart supérieur à 5% par rapport à la moyenne des coûts analytiques des HES suisses (comparaison par rapport à la moyenne des coûts analytiques des HES suisses à effectifs comparables pour les quatre années précédentes dudit groupe de forfait).

2. Nouvelles filières et activation du financement pour le MSc en Développement territorial

Conformément à l'art. 26 du règlement financier 2017-2020, des montants supplémentaires sont accordés dans le cadre de la décision d'autorisation d'ouverture d'une nouvelle filière par le Comité gouvernemental.

Depuis l'adoption du PFD 2017-2020, le Comité gouvernemental a autorisé l'ouverture des filières MSc en Ostéopathie, MSc en Sciences de la Santé, BSc en Ingénierie et Gestion Industrielles, MSc en Psychomotricité, MA en Architecture d'intérieur et MSc en Développement territorial².

Lors de la création du fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement, le Comité gouvernemental avait souligné la nécessité de prévoir une prise en charge conjointe du financement des nouvelles filières par les contributions cantonales, afin d'éviter un « effet de seuil » trop important à l'horizon 2021, lorsque les nouvelles filières intégreront le portefeuille courant de la formation de base.

Le budget 2019 prévoyait ainsi un financement progressif à hauteur de CHF 518'541, soit environ 18% du coût des nouvelles filières. Dans le même budget 2019 (voir CG 2018/2/6, ch. 5, p. 4), un financement cantonal des nouvelles filières était prévu à hauteur de CHF 1'196'201 pour l'exercice 2020. Ce montant a été revu dans le présent budget et porté à CHF 2'443'720, soit près de 50% du coût total des nouvelles filières. Ceci aura pour avantage de mitiger « l'effet de seuil » lorsque les nouvelles filières seront intégrées au financement ordinaire de la formation de base à l'horizon 2021.

Le Comité gouvernemental a autorisé en novembre 2018 l'ouverture d'une nouvelle filière, le Master of Science en Développement territorial (MDT), délivré conjointement par la HES-SO et l'Université de Genève (UNIGE).

L'ouverture de la filière MDT s'accompagne de la fermeture du MIT (formation bisannuelle). Dans la mesure où les orientations du MIT se répartissent entre le MDT et le MSE, il est proposé de verser le montant du MIT progressivement à parts égales entre ces 2 formations.

Le besoin de financement complémentaire de la filière MDT n'avait pas été intégré dans la planification financière 2017-2020 ; il est donc proposé de financer les coûts relatifs à cette filière (formation et infrastructures) conjointement par le prélèvement sur le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement et par la contribution cantonale.

En l'état, l'enveloppe complémentaire prévue pour la filière se monte à CHF 1'160'000 en 2020.

Tableau 6 : Projection de l'alimentation et de l'utilisation de la réserve stratégique [CHF]

	2017	2018	2019	2020
Solde initial	1'905'101	1'780'055	1'097'312	506'312
MSc Ostéopathie et MSc Sciences de la Santé	-125'046	-382'743	-591'000	-575'000
BSc Ingénierie et Gestion Industrielles	-	-300'000	-	-
Solde	1'780'055	1'097'312	506'312	-68'688

² Voir décisions d'autorisation d'ouverture des filières (CG 2016/4/12, CG 2016/4/13, CG 2017/3/12 et CG 2017/3/13, CG 2018/3/8) postérieures à l'adoption du PFD 2017-2020.

Tableau 7 : Projection de l'alimentation et de l'utilisation du fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement [CHF]

	2017	2018	2019	2020
Solde initial	231'418	5'348'723	7'701'194	5'085'631
Alimentation par surplus de financement fédéral formation	5'399'193	3'430'730	-	-
MSc Ostéopathie et MSc Sciences de la Santé	-281'888	-1'078'259	-1'647'562	-1'597'081
BSc Ingénierie et Gestion Industrielles	-	-	-823'873	-1'100'000
MA Architecture d'intérieur	-	-	-232'669	-662'000
MSc en Développement territorial			-430'000	-1'160'000
Compensation solde Fonds stratégique				-68'688
<i>Sous-total</i>	<i>5'348'723</i>	<i>7'701'194</i>	<i>4'567'090</i>	<i>497'862</i>
Part contribution cantonale			+518'541	+2'443'720
Solde	5'348'723	7'701'194	5'085'631	2'941'582

3. Subventions accordées par la HES-SO aux hautes écoles pour l'infrastructure (art. 19 du règlement financier)

Les subventions octroyées pour les infrastructures par filières-sites au budget 2019 sont reprises et maintenues à l'identique pour le budget 2020, conformément à l'art. 19 du règlement financier³.

4. Fonds de recherche et d'impulsions (FRI)

Les financements fédéraux octroyés pour les prestations de recherche sont entièrement reversés au financement de la Ra&D au sein de la HES-SO selon un principe de bonus-malus : conformément à la décision CG 2017/2/6, la mission recherche assume entièrement le risque financier lié à un manco de financement fédéral, mais elle bénéficie à l'inverse entièrement d'un éventuel surplus de financement.

L'allocation des cantons au FRI au budget 2020, soit CHF 22.927 mios, est conforme au plan financier et de développement 2017-2020. Ce montant respecte le plafond fixé à 10% conformément à l'art. 55 al. 1 de la Convention intercantonale HES-SO.

Tableau 8 : Fonds de recherche et d'impulsions, 2018-2020 [CHF mios]

	C 2018	PFD 2020	B 2020
Financement cantonal	22.257	22.927	22.927
Contribution fédérale pour la recherche	19'878	20.589	20.055
Total	42.135	43.516	42.982

³ Exception : les subventions infrastructures octroyées au MSc en Ingénierie du territoire (MIT) et au MSc en Engineering (MSE) diminuent conformément à la décision CG 2018/3/8 relative à l'ouverture du MSc en Développement territorial (MDT).

5. Digitalisation

La transformation numérique, devenue réalité incontournable, modifie le quotidien de l'ensemble des dimensions de la société. La numérisation induit un changement de paradigme dans l'enseignement supérieur, entraînant de nouveaux défis qui devront être relevés par les hautes écoles. Pleinement consciente de ces tendances et déterminée à saisir les opportunités liées aux initiatives fédérales en matière de numérisation, la HES-SO s'est dotée d'une stratégie digitale en avril 2018, préavisée positivement à l'unanimité du Comité directeur. Elle a en outre nommé un délégué à la digitalisation, entré en fonction au 1^{er} janvier 2019.

Fin 2018, la HES-SO a obtenu une enveloppe de CHF 685'000 de la Confédération pour la mise en œuvre de ses projets prioritaires liés à la transformation digitale de l'enseignement, à savoir :

- le développement et la mise en œuvre d'un programme de formation continue pour les enseignant-e-s de la HES-SO portant sur la culture numérique et sur les nouvelles approches pédagogiques découlant de l'intégration du numérique dans l'enseignement ;
- l'évolution des cursus pour y intégrer la dimension numérique ;
- l'organisation d'appels à projets d'étudiant-e-s dans des thématiques liées au numérique ;
- la création d'un Centre de compétences visant essentiellement à fédérer l'expertise interne actuellement existante au sein de la HES-SO.

Afin d'assurer le co-financement obligatoire de l'enveloppe de la Confédération (soit CHF 685'000, dont minimum 50% en « real money ») ainsi que le déploiement de la stratégie digitale, il est proposé de prévoir un montant de CHF 1 mio dédié à cette priorité en 2020.

L'intention est de consacrer les moyens principalement à l'extension du programme de formation continue des enseignants, ainsi qu'à des appels à projets internes à la HES-SO, sous l'impulsion du centre de compétences mené par le délégué à la digitalisation.

Le programme de formation sera lancé cet automne, avec les modules suivants, qui pourront être suivis de manière large par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des hautes écoles de la HES-SO. Il est développé en partenariat avec la SUPSI, avec laquelle la HES-SO a déposé un projet et obtenu un financement auprès de la Confédération.

Module	Description
Digitalisation et enjeux sociétaux / Culture numérique et enseignement supérieur	Ce module adresse les transformations et évolutions induites par la digitalisation au niveau social. Des thématiques larges sont développées et mises en perspectives, telles que les enjeux de société politiques, économiques, culturels, ainsi que les grandes mutations qui sous-tendent l'émergence du digital et sa place dans le monde de la formation. Les transformations du monde du travail sont également abordées, de même que les réflexions en lien avec les aspects juridiques et éthiques. Un accent est porté sur les incidences du numérique dans le contexte de l'enseignement supérieur.
Les compétences à l'ère numérique	Ce module adresse la question des compétences nécessaires aujourd'hui et demain pour être pertinent dans la société en général, et sur le marché du travail en particulier. Il se base sur les standards tels que DigiComp de l'Union Européenne, et permet d'interroger les cursus ou cours dans lesquels les participants interviennent.
Les outils numériques pour mieux collaborer	Ce module propose une approche de <i>learning by doing</i> permettant de développer des compétences techniques liées aux outils collaboratifs existants dans notre institution ou disponibles sur le marché.

Les outils numériques pour l'enseignement	Ce module propose une approche de <i>learning by doing</i> permettant de développer des compétences techniques liées aux outils concrets de la didactique digitale tout en les interrogeant systématiquement sous l'angle des apports pédagogiques et didactiques. Les thématiques peuvent couvrir l'ensemble des besoins rencontrés d'un enseignant : recherche avec les médias numériques, communication, production de matériel pédagogique tels que films ou capsules vidéo, etc.
Les approches pédagogiques liées au numérique	Ce module propose d'interroger la plus-value pédagogique de l'usage du numérique dans les enseignements, en adoptant une logique de développement de compétences. Les rôles des enseignant-e-s et étudiant-e-s sont interrogés, de même que les apports réels des outils numériques, sur la base de situations d'apprentissage concrètes.
Le numérique dans les cursus de formation	Ce module propose d'interroger la plus-value pédagogique de l'usage du digital dans les enseignements, en adoptant une logique de développement de compétences au niveau du cursus de formation. Les contenus des cursus sont interrogés, de même que les apports réels des outils numériques dans une approche programmatique.

Ce programme de formation est en cours de création. Il a été présenté au Conseil de concertation de la HES-SO. D'autres modules compléteront ceux présentés ci-dessus.

Le choix de prioriser le programme de formation des enseignants est cohérent avec les stratégies déployées par les cantons de la HES-SO aux niveaux primaire et secondaire. Les appels à projets, quant à eux, permettront de valoriser et renforcer les compétences et initiatives existantes au sein de la HES-SO, conformément aux principes et objectifs de la stratégie digitale. Les moyens seront ainsi largement au bénéfice des hautes écoles dans la réalisation de leurs missions.

6. Formation pratique

Le financement de la formation pratique est estimé sur la base des prévisions des effectifs d'étudiant-e-s, des normes d'indemnisation en vigueur et des données statistiques disponibles. Cette activité concerne les filières des domaines Santé et Travail social.

S'appuyant sur un financement journalier constant, le coût de la formation pratique suit la prévision des étudiant-e-s et l'évolution des jours de stage selon le programme d'études. La rubrique « autres coûts » englobe les charges relatives aux formations des praticiens formateurs ainsi que les frais de gestion et de coordination.

Tableau 9 : Coûts de la formation pratique, 2018-2020 [CHF]

	C 2018	PFD 2020	B 2020
Effectif étudiant-e-s	5'326	5'437	5'512
Coûts stages Santé	10'689'819	11'723'012	11'630'446
Coûts stages Travail social	4'328'204	4'432'686	4'259'929
Autres coûts	1'530'380	1'600'000	1'650'000
Total	16'548'404	17'755'698	17'540'374

7. Financement des hautes écoles conventionnées

Les principes de financement des hautes écoles liées à la HES-SO par une convention particulière au sens de l'art. 2 de la Convention intercantonale (dites « hautes écoles conventionnées ») sont ancrés dans les conventions d'association 2017-2020.

Les subventions accordées à la Manufacture et à Changins sont calculées selon les mêmes règles que les hautes écoles cantonales. Leur enveloppe 2020 progresse selon le taux défini par le Comité gouvernemental, sous réserve que leurs filières n'appartiennent pas à un groupe de forfaits dont l'écart de coûts analytiques à la moyenne nationale est supérieur à 5%. Les chiffres des tableaux ci-dessous sont calculés sur la base de la croissance prévue dans le budget proposée par le Rectorat.

L'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) bénéficie d'une enveloppe annuelle de CHF 21.5 mios.

Tableau 10 : Enveloppe pour l'EHL, 2018-2020 [CHF]

	C 2018	PFD 2020	B 2020
Total	21'500'000	21'500'000	21'500'000

Tableau 11 : Enveloppe pour la Manufacture, 2018-2020 [CHF]

	C 2018	PFD 2020	B 2020
Subvention accordée pour la formation de base	5'051'919	5'258'216	5'162'913
Subvention accordée pour l'infrastructure	182'450	182'450	182'450
Total	5'234'369	5'440'666	5'345'363

Tableau 12 : Enveloppe pour Changins, 2018-2020 [CHF]

	C 2018	PFD 2020	B 2020
Subvention accordée pour la formation de base	4'088'016	4'254'952	4'177'833
Subvention accordée pour l'infrastructure	607'075	607'075	607'075
Total	4'695'091	4'862'027	4'784'908

Dans ce schéma budgétaire, il est à noter que le financement de la Manufacture serait péjoré de CHF 44'411 par rapport à l'avant-budget 2020. De même, Changins verrait son financement diminuer de CHF 35'937. Notamment pour la Manufacture, une telle péjoration pourrait limiter des développements dans les domaines de la qualité et la recherche, et influencer sur les conditions d'ouverture de la nouvelle orientation en « scénographie » du MA Théâtre.

8. Joint Master en Architecture - forfait alloué à la BFH

Dans le cadre du fonctionnement conjoint des études de la filière Joint Master en Architecture, la HES-SO accorde une subvention en faveur de la haute école spécialisée bernoise. La subvention accordée dans le cadre du budget 2020 reprend la subvention définitive versée au bouclage final 2018. Le montant estimé est arrondi à CHF 400'000.-

9. Charges communes

En 2017, le montant dédié aux charges communes était égal au budget 2016 (gel du montant). En 2018 et 2019, ce montant a évolué de +1.00% par an.

Par décision CG 2019/1/4 du 21 mars 2019, le Comité gouvernemental a souhaité que la croissance de +1% des filières dites « non chères » soit également accompagnée d'une croissance mesurée des charges communes. Le présent budget prévoit une croissance des charges communes selon le même taux de progression que la formation de base, soit +0.50%.

Tableau 13 : Charges communes en CHF pour la période 2016 à 2019

	C 2018	B 2019	PFD2020	B2020
Total	15'957'490	16'117'580	16'278'756	16'198'313

Le budget des charges communes ne se compose pas seulement des coûts liés au Rectorat et ses services.

Env. 70% des charges non-salariales ne sont pas liées à l'activité du Rectorat. Elles sont liées aux charges d'organes externes (p.ex. organe de révision ou Commission intercantonale de recours), ainsi qu'à des participations et prestations pour les hautes écoles de la HES-SO (notamment cotisations à swissuniversities et autres organisations faîtières au niveau national, coûts des abonnements à des revues scientifiques au profit des bibliothèques des hautes écoles, licences et maintenance de solutions informatiques communes, etc.). Si ces prestations doivent être maintenues, ces charges ne sont à priori pas compressibles.

Les charges propres au Rectorat (env. 30% des charges non-salariales) sont difficilement compressibles – elles sont essentiellement liées aux loyers, à l'informatique locale et à divers frais de fonctionnement. Des efforts importants ont d'ores et déjà été faits ces dernières années sur ces frais généraux afin de pouvoir compenser la croissance mécanique de la masse salariale non-couverte par l'augmentation budgétaire.

S'agissant des charges salariales imputées au budget des charges communes, celles-ci incluent les services du Rectorat, mais également les salaires des domaines (responsables ainsi que collaborateurs scientifiques et administratifs). Les charges salariales croîtront en 2020 en raison des annuités, de l'adaptation au coût de la vie, ainsi que de l'augmentation des cotisations employeur au 2^{ème} pilier (renflouement de la Caisse de pensions du Jura).

Même une croissance budgétaire à hauteur du PFD 2020 n'aurait pas permis de couvrir la croissance de ces charges salariales et aurait nécessité des nouvelles mesures d'efficacité de la part du Rectorat. Le présent budget nécessitera des mesures à hauteur d'env. CHF 399'000 qui pourraient avoir des impacts visibles sur l'activité du Rectorat (réduction des prestations aux hautes écoles ou refacturation, non-réalisation de projets à valeur ajoutée), ce qui aurait un effet sur l'image et la motivation interne. Il n'est pas exclu de devoir prendre des mesures liées à la remise en question d'avantages sociaux.

10. Investissements

Le montant consacré aux investissements est maintenu invariable à la même hauteur que le montant arrêté depuis 2013, à savoir CHF 300'000 par an. Ils sont majoritairement liés aux systèmes d'information.

11. Subvention accordée à la HEM Genève et proposition de traitement de la fermeture éventuelle de l'antenne neuchâteloise lors du bouclage des comptes HES-SO 2019 (art. 16, al. 3 du règlement financier)

Selon une communication du canton de Neuchâtel lors de la séance du Comité gouvernemental de mars 2018, l'antenne neuchâteloise de la HEM Genève n'allait plus admettre de nouveaux étudiant-e-s dès la rentrée académique 2019-2020. Cette décision était justifiée par le programme de la législature neuchâteloise 2018-2021 et visait à réaliser une économie de plus de 2,2 millions de francs.

La décision de fermeture imposait aux cantons partenaires concernés, à savoir Genève et Neuchâtel, de négocier les modalités de dénonciation de la convention qui les lie, notamment les aspects financiers.

Entretemps, une initiative populaire au canton de Neuchâtel a pour l'instant bloqué le processus engagé et sera suivi par des votations populaires en automne 2019. A ce stade du processus budgétaire 2020, les résultats aussi bien des votations que des négociations entre les cantons concernés sont encore inconnues et ne peuvent par conséquent pas être adressés au niveau des flux financiers.

Le Rectorat propose dès lors de maintenir la subvention accordée au budget 2020 à la HEM Genève sans diminution du financement en lien avec la fermeture progressive annoncée de l'antenne neuchâteloise. Le décompte de la subvention interviendra le cas échéant lors des travaux de bouclage des comptes HES-SO 2020.

Une dérogation exceptionnelle de l'art. 16, al. 3 du règlement financier serait donc nécessaire, afin d'admettre le recalcul de la subvention accordée à la HEM Genève au bouclage 2020, pour le cas où cela s'avérerait nécessaire à l'issue de la votation populaire relative à l'avenir de l'antenne neuchâteloise de la HEM Genève.

IV/ QUOTAS CONCERNANT LES FILIERES A REGULATION

Suite au protocole de décision n°9/2/2009 des Comités stratégiques du 2 avril 2009, les quotas des filières régulées doivent être évalués pour chaque année académique par le Comité gouvernemental. Les domaines proposent au Dicastère Enseignement les quotas soumis au Comité gouvernemental.

Pour les filières suivantes, le nombre de places à la rentrée 2020-2021 reste le même qu'à la rentrée précédente :

- Filières Bachelor et Master dans les Arts visuels : 481 étudiant-e-s en formation, soit :
 - HEAD – Genève : 325 étudiant-e-s en formation ;
 - ECAL : 74 étudiant-e-s en formation ;
 - Edhée : 82 étudiant-e-s en formation.
- Bachelor of Science HES-SO en Tourisme : 380 étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie : 90 étudiant-e-s en formation
- Master of Science HES-SO en Ostéopathie : 60 étudiant-e-s en formation
- Master of Science HES-SO en Integrated Innovation for Product and Business Development – Innokick: 36 étudiant-e-s 1ère année de formation
- Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme : 154 étudiant-e-s en formation, soit :
 - HEDS-GE : 96 étudiant-e-s en formation ;
 - HESAV : 58 étudiant-e-s en formation.

- Bachelor of Arts HES-SO en Travail social : 670 étudiant-e-s admis-e-s en 1ère année, soit :
 - HETS-FR : 125 étudiant-e-s ;
 - HETS-GE : 180 étudiant-e-s ;
 - HETS-VS : 160 étudiant-e-s ;
 - EESP : 205 étudiant-e-s.
- Bachelor of Science et Master of Science HES-SO en Psychomotricité : 69 étudiant-e-s en formation

Pour les filières suivantes, le nombre de places à la rentrée 2020-2021 est adapté par rapport à la rentrée précédente :

- Filières Bachelor et Master des HEM et des sites décentralisés : 1135 (+13) étudiant-e-s en formation, soit :
 - HEM-Genève : 615 étudiant-e-s dont 100 sur le site de Neuchâtel, sous réserve de la confirmation du site de NE (votation de novembre 2019);
 - HEMU : 520 (+13) étudiant-e-s dont 430 pour la musique classique (300 à Lausanne, 70 à Fribourg, 60 à Sion) et 90 pour le jazz et les musiques actuelles à Lausanne (70 pour le jazz, 20 pour les musiques actuelles).
- Filières Bachelor et Master en Arts de la scène à la Manufacture : 78 (-4) étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et Diététique : 112 (+3) étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie : 178 (+10) étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie : 414 (+38) étudiant-e-s en formation, soit :
 - HEdS-GE : 120 (+10) étudiant-e-s en formation ;
 - HEdS-VS : 144 (+18) étudiant-e-s en formation ;
 - HESAV : 160 (+10) étudiant-e-s en formation.

Les augmentations proposées par le Domaine Santé pour les filières BSc en Ergothérapie (+10) et BSc en Physiothérapie (+38) ont pour but d'apporter un élément de réponses aux tensions existantes sur le marché du travail pour ces professions, et de réduire quelque peu le solde migratoire important pour ces professions. Les estimations de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) concluent en effet que le personnel étranger est « vraisemblablement amené à continuer de jouer un rôle structurel dans la constitution des effectifs en personnel soignant de niveau tertiaire. Si la formation de personnel soignant de niveau tertiaire en Suisse n'augmente pas massivement, ou si une amélioration de la fidélisation de ce personnel ne s'opère pas dans les institutions de santé, les besoins en personnel étranger pourraient également considérablement s'accroître »⁴. Selon les données de la Croix-Rouge, la tendance qui semble se dessiner pour la profession de physiothérapeute suit la règle des 60-40 ou 50-50 : entre 50 et 60% des physiothérapeutes actifs en Suisse ont à la base des diplômes étrangers.

Le Rectorat propose de valider l'augmentation demandée des effectifs pour la période 2020-2021. Néanmoins, dans un souci de planification pour la période 2021-2024, il charge le Domaine Santé de mener une étude des besoins sur le marché romand, de concert avec les milieux professionnels (milieux hospitaliers et indépendants, OdaSanté, CDS et Offices de l'emploi).

La proportion de 50% des étudiant-e-s « non AHES » à l'admission de la filière Bachelor of Science HES-SO en Architecture du paysage est confirmée.

⁴ Voir Obsan Rapport 71 « Personnel de santé en Suisse - Etat des lieux et projections à l'horizon 2030 », du 8 septembre 2016, <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/personnel-de-sante-en-suisse>

V/ IMPACT SUR LES CONTRIBUTIONS DES CANTONS PARTENAIRES

Les conséquences financières des hypothèses ci-dessus sont documentées et commentées dans le reporting HES-SO relatif au budget V2 2020. En particulier, une vue synthétique du budget est présentée au ch. 1.1 « Flux financiers » et les impacts sur la participation cantonale au ch. 5.2 « Répartition du montant à charge des cantons partenaires ». Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

Cette version du budget envisage ainsi une contribution totale des cantons de CHF 379'905'442 soit une croissance de CHF 2'265'838 (+0.60%) par rapport au budget 2019 hors contribution supplémentaire pour la CPJU.

La subvention totale aux hautes écoles pour la formation de base est nettement inférieure aux prévisions du PFD 2020 (CHF -7'251'174, soit -1.65%) sans tenir compte des nouvelles filières. Dans le présent budget, les charges liées aux nouvelles filières sont couvertes conjointement par la réserve stratégique, le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement et la contribution cantonale.

Tableau 14 : Contributions des cantons partenaires de la HES-SO avec hypothèse de croissance des financements des filières non chères de +1.00% par rapport au budget 2019 [mios CHF]

	C 2018	B2019	PFD 2020	B 2020
Contributions cantonales	373.399	377.640*	381.359	379.905

**Hors contribution supplémentaire pour la CPJU et hors financement du MSc SI.*

Tableau 15 : Contributions cantonales [CHF, décompte des étudiant-e-s par EPT]

	C 2018	B 2019	PFD 2020	B 2020
Arc	49'932'125	50'522'333	51'295'033	50'602'559
Fribourg	49'503'300	50'632'953	50'227'782	50'413'853
Genève	103'003'896	104'334'675	105'723'437	105'050'916
Vaud	123'098'843	124'451'447	125'770'336	125'810'467
Valais	47'861'249	48'298'196	48'342'009	48'027'646
Total	373'399'414	378'239'604*	381'358'597	379'905'442

**Y compris contribution supplémentaire pour la CPJU et hors financement du MSc SI*

Tableau 16 : Subventions accordées aux hautes écoles y inclus nouvelles filières [CHF]

	C 2018	B 2019	PFD 2020	B 2020
HE vaudoises	127'361'368	128'615'310	130'825'926	129'427'808
HE-Arc	40'945'330	41'357'375	41'769'641	41'752'852
HES-SO Fribourg	60'437'242	61'050'622	60'937'835	61'189'360
HES-SO Genève	139'400'993	140'703'891	143'316'692	142'026'228
HES-SO Valais-Wallis	53'659'371	53'911'367	54'650'099	54'126'502
HES-SO Master	18'801'337	18'770'479*	18'724'932	20'025'228
HE conventionnées	31'429'460	31'537'789	31'802'694	31'630'271
Total	472'035'101	475'946'833	482'027'819	480'178'250

**hors financement du MSc SI*

Tableau 17 : Impact net [CHF]

	C 2018	B 2019	PFD 2020	B 2020
Arc	-8'986'795	-9'164'958	-9'525'392	-8'849'707
Fribourg	10'933'942	10'417'669	10'710'053	10'775'506
Genève	36'397'097	36'369'217	37'593'255	36'975'312
Vaud	4'262'525	4'163'863	5'055'590	3'617'341
Valais	5'798'121	5'613'171	6'308'090	6'098'856

VI/ PRÉAVIS

1. Comité directeur

Le Comité directeur a préavisé le budget dans une version antérieure à la rencontre du Rectorat avec le Collège des chef-fe-s de service.

Le Comité directeur soutient la variante 0 du budget 2020 de la HES-SO, à l'unanimité moins deux abstentions. Bien que le financement des hautes écoles prévu dans les versions 1 et 2 du budget 2020 n'aurait pas des conséquences disruptives sur l'enseignement et la recherche, le Comité directeur souligne que ces variantes constitueraient un signal très négatif alors que la HES-SO fait face à des défis fondamentaux, en lien notamment avec la digitalisation et le renforcement de la concurrence nationale et internationale dans le domaine des hautes écoles.

A titre d'exemple, les hautes écoles du domaine de la santé devront, ces prochaines années, faire évoluer de manière significative les programmes de formation en lien avec l'introduction du dossier électronique du patient ; viser une croissance significative des effectifs estudiantins afin de répondre au défi de la pénurie du personnel de santé ; développer à cet effet les infrastructures de simulations qui engendrent des coûts d'exploitation importants ; etc.

Dans la mesure où près de 80% des charges des hautes écoles sont des charges salariales qui connaissent une croissance mécanique liée aux annuités et à l'adaptation au coût de la vie, ainsi que des hausses liées à la mise en œuvre de la typologie des fonctions et à l'augmentation des cotisations employeur au 2ème pilier, les hautes écoles disposent d'une marge de manœuvre financière extrêmement limitée.

A terme, si cette tendance budgétaire devait perdurer, le Comité directeur rend attentif le Comité gouvernemental aux impacts cumulés sur la qualité et la reconnaissance de la qualité de la Ra&D de la HES-SO, ainsi que sur la qualité des formations dispensées. Parmi les mesures d'économie qui sont prises et/ou envisagées à court et moyen termes, on peut notamment relever :

- Réduction des moyens attribués aux vacataires (personnel d'enseignement et de recherche non-permanent), qui constituent un élément central du lien des hautes écoles avec le monde professionnel et donc un des piliers de la vocation professionnalisante de la HES-SO
- Réduction des ressources attribuées au suivi des stages de formation pratique dans les domaines santé et social.
- Réduction des moyens attribués aux projets d'étudiants, en particulier dans les domaines artistiques.
- Réduction du nombre de projets de Ra&D financés par des bailleurs de fonds institutionnels reconnus (p.ex. FNS, Innosuisse, grandes fondations) en faveur de projets financés directement par des partenaires économiques.

- Réduction des moyens attribués à la valorisation et au transfert des résultats de la Ra&D.
- Réduction des investissements dans le développement de la relève.

Pour le Comité directeur, les réflexions qui précèdent soulèvent la question de la vision et des ambitions du Comité gouvernemental pour la HES-SO à l'horizon du prochain cycle 2021-2024.

Le Comité directeur appuie par ailleurs à l'unanimité l'augmentation du budget des charges communes, qui fait partie intégrante du fonctionnement de la HES-SO. Les établissements et les domaines soutiennent le Rectorat et la charge de travail qui est requise de ses services dans une période de changement et de développement institutionnel. De nombreux et importants projets doivent être menés en commun et au profit de l'ensemble des acteurs, qui requièrent un financement par les charges communes. Le gel des charges communes exigerait en outre une modification du règlement financier. Or, d'autres demandes de modification n'ont pas été prises en compte jusqu'à présent, notamment car de telles modifications en cours d'exercice iraient à l'encontre des principes de prévisibilité et de continuité.

2 Conseil de concertation

Le Conseil de concertation soutient la version 0 du budget 2020 de la HES-SO, à l'unanimité moins 2 voix et 1 abstention. Il rejoint les considérations du Comité directeur quant aux impacts possibles d'éventuelles mesures d'économies sur la qualité des prestations d'enseignement et de recherche. Il souligne en outre que ces mesures d'économies iraient à l'encontre de la réalisation des objectifs stratégiques de l'institution, notamment en matière de développement de la recherche et de la relève.

Il estime qu'il serait important de mener une réflexion dans le cadre du prochain cycle stratégique sur un financement spécifique dédié à la réalisation de ces objectifs.

Subsidiairement, le Conseil de concertation soutient à l'unanimité la version 2 du budget de la HES-SO.

VII/ DÉCISION

Le Comité gouvernemental :

1. valide les hypothèses budgétaires retenues pour la construction du budget final 2020, notamment la cible de CHF 379'905'442 au titre des contributions cantonales pour l'exercice 2020 et les subventions par enveloppes accordées aux hautes écoles au titre de la formation de base et des infrastructures ;
2. prend acte du rapport financier en annexe qui présente les conséquences financières des hypothèses retenues et des décisions prises ;
3. adopte le budget 2020 avec les conséquences suivantes pour l'exercice 2020 :
 - a) d'alimenter et de libérer le Fonds de recherche et d'impulsions à hauteur de CHF 42'981'875 ;
 - b) de fixer et de libérer l'enveloppe financière pour les charges communes à CHF 16'198'313.- ;
 - c) de fixer et de libérer l'enveloppe relative aux investissements du Rectorat à CHF 300'000.- maximum ;
4. rappelle que les subventions par enveloppes accordées aux hautes écoles au titre de la formation de base et des infrastructures sont invariables et ne feront pas l'objet d'un recalcul au bouclage 2020, à l'exception de la subvention accordée à la HEM-Genève ;
5. décide, en dérogation exceptionnelle de l'art. 16, al. 3 du règlement financier, d'admettre le recalcul de la subvention accordée à la HEM-Genève au bouclage

2020, pour le cas où cela s'avérerait nécessaire à l'issue de la votation populaire relative à l'avenir de l'antenne neuchâteloise de la HEM-Genève ;

6. valide les quotas d'étudiant-e-s pour l'année académique 2020-2021 pour les filières soumises à régulation selon le chapitre IV de la présente décision ;
7. charge le Rectorat de présenter en temps voulu une planification 2021-2024 des besoins en termes de nombre de places de formation dans le Domaine Santé.

Entrée en vigueur :	27 juin 2019
Échéance :	-
Annexe-s :	Reporting Budget 2020
Document-s de référence :	Règlement financier 2017-2020 (décision CG 2016/3/9) PFD 2017-2020 (décision CG 2016/3/8) Décision CG 2019/1/4
Document-s abrogé-s :	-

Réf. RZU/CRO

*Cette décision a été approuvée par le Comité gouvernemental
lors de sa séance du 27 juin 2019.*